



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

atteintes à l'intégrité de la personne

Question au Gouvernement n° 404

Texte de la question

JEUNES FEMMES DES CITÉS

M. le président. La parole est à Mme Marie-Jo Zimmermann, pour le groupe UMP.

Mme Marie-Jo Zimmermann. Madame la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle, lors de leur passage à Metz, hier, j'ai rencontré les jeunes femmes des cités qui ont entrepris une marche sur tout le territoire, afin d'alerter l'ensemble de nos concitoyens, et tout particulièrement les hommes et les femmes politiques, sur leur situation. Dans certaines cités, en effet, des actes de violence à l'égard des femmes ont nourri ces derniers mois les chroniques de nos journaux. Cependant, ces actes odieux ne sont que la face visible du problème. Une oppression sociale pèse aussi sur de trop nombreuses femmes au quotidien. Le ministre de l'intérieur, M. Nicolas Sarkozy, a déjà fait savoir qu'il recevrait ces femmes. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* De votre côté, madame, vous suivez leur action de très près, et je vous en remercie. Plus globalement, le Gouvernement a décidé de relancer une véritable politique d'accompagnement, car, dans ces quartiers, la condition féminine est trop souvent ignorée. Ces jeunes femmes attendent beaucoup de nous. Quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage-t-il de mettre en oeuvre sur le terrain ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle.

Mme Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle. Madame la députée, rien n'est plus important en effet que d'offrir aux jeunes de notre pays une perspective de vie qui intègre la liberté, l'égalité, le respect de soi et celui de l'autre. Rien n'est plus important que d'entendre la voix de ces jeunes femmes, aujourd'hui accueillies, et je vous en remercie, par vous-même et un certain nombre d'élus, qui sont très sensibles à ce qu'elles vivent, et aux conditions d'isolement et d'oppression qui leur sont imposées. Dès mon arrivée à ce ministère, j'ai tenu à les rencontrer, à les consulter et à les soutenir. Du reste, qu'elles soient originaires de Turquie, d'Afrique du Nord ou subsaharienne, je n'ai rencontré que des femmes qui souhaitent être entendues et disposer de la citoyenneté française avec tous ses droits et ses responsabilités. Il s'agit d'abord de les entendre parce qu'elles ont à exprimer ce qu'elles vivent au quotidien. A cet égard, j'ai été très sensible au fait que cette marche commence là où la jeune Sohane a vécu un véritable martyr. On ne pouvait mieux signifier la souffrance qui affecte la plupart de ces jeunes femmes dans leur vie quotidienne. Il s'agit aussi de les consulter et de les soutenir. Mais cela n'implique pas seulement de les aider financièrement. Il importe également, chaque fois que nous le pouvons, de leur permettre de concrétiser leurs projets, en un mot, de faire en sorte qu'elles s'accomplissent.

J'ai souhaité ensuite - et c'est un thème qui a été abordé lors de leur passage dans votre ville, madame la députée - que le Conseil supérieur de l'information sexuelle soit particulièrement attentif à la question de

l'information et de l'éducation des jeunes filles et des jeunes garçons dans ces quartiers.

Enfin, M. le Premier ministre a émis le vœu qu'une jeune femme représentant ces quartiers en difficulté puisse siéger à l'Observatoire de la parité.

Sachez encore que j'ai engagé une concertation avec l'ensemble des élus locaux afin de déterminer dans quelles conditions nous pouvions, par un réseau de services sans doute plus convergents et par un meilleur accès au droit, à l'éducation, à l'information et à l'emploi, faire en sorte que ces jeunes femmes bénéficient d'une véritable égalité des chances.

M. le président. Merci, madame la ministre.

Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle. J'ajoute pour conclure que ces jeunes filles seront, comme elles le souhaitent, entendues et reçues. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Mme Martine Lignières-Cassou. Très bien !

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 404

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 février 2003